

Le Bassin Minier Nord – Pas de Calais, Patrimoine mondial de l'UNESCO

Débat Public « Réseau Express Grand Lille », Hénin-Beaumont, 6 mai 2015

Le Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 juin 2012

353 objets de patrimoine minier

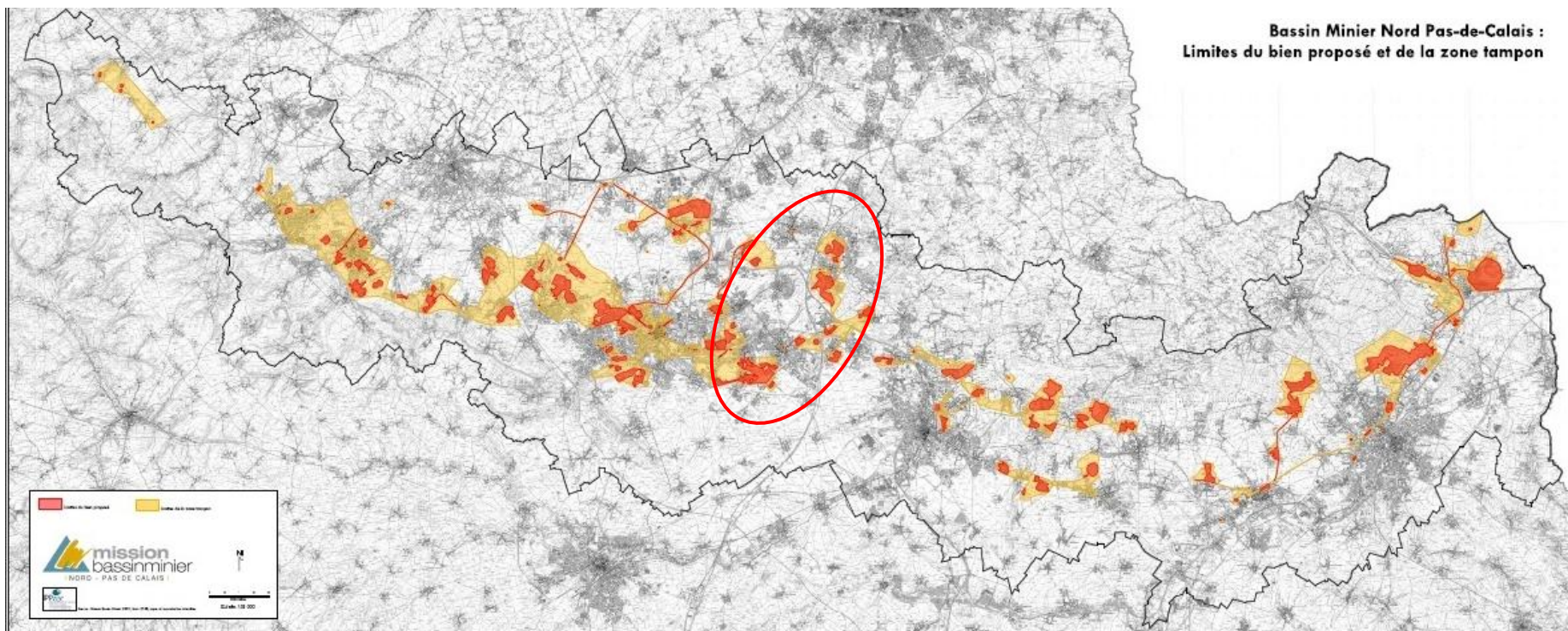
25% du patrimoine existant

3 943 hectares

87 communes

- 17 fosses ou vestiges significatifs
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres de cavalier
- 3 gares
- 124 cités

- 45 écoles et équipements de loisirs
- 17 édifices religieux
- 21 équipements de santé
- 3 « Grands bureaux » de Compagnies minières

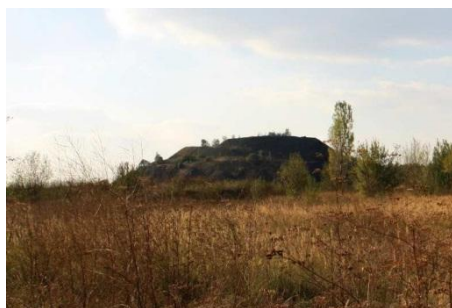
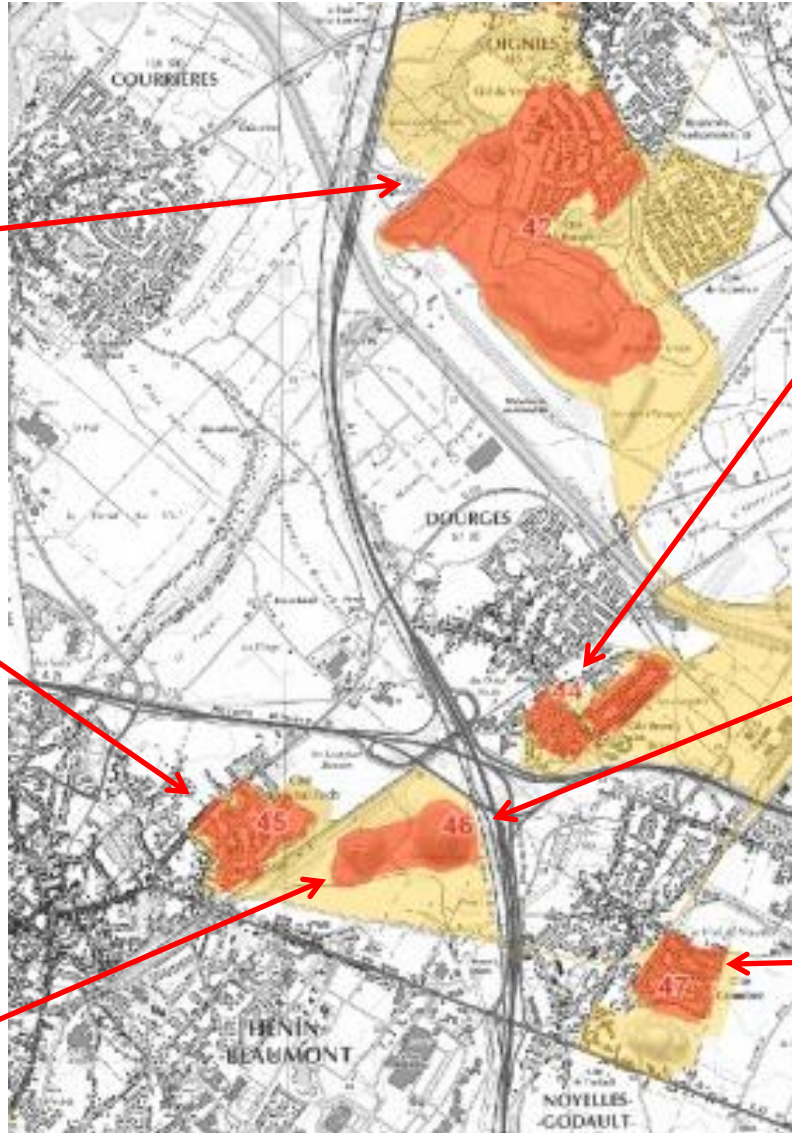


Zoom sur le territoire de la CAHC

- 14 Cités minières
- 2 fosses ou vestiges significatifs (1 grand site de la mémoire)
- 1 chevalement
- 10 terrils
- 4 kilomètres de cavalier
- 1 site commémoratif
- 1 Mine image
- 17 équipements (écoles, églises, bâtiments administratifs)



Enjeux patrimoniaux sur le secteur de projet



Vues du site de Sainte Henriette



Enjeux paysagers

Deux démarches paysagères en cours :

➔ Démarche de classement au titre des Sites (loi 1930) de la Chaîne des terrils

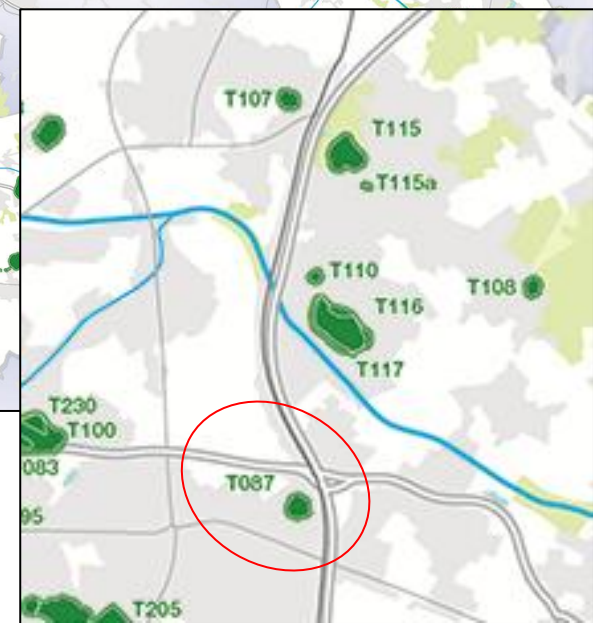
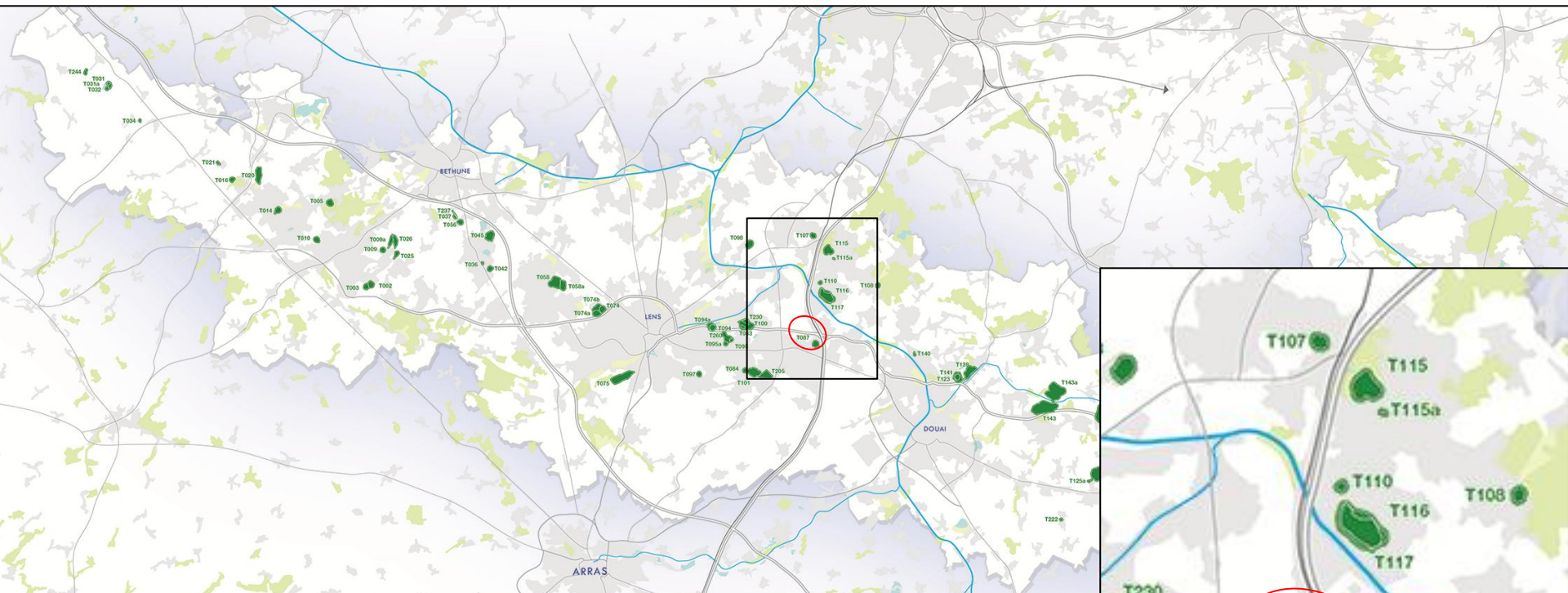
- Une reconnaissance nationale
- 78 terrils proposés
- Classement prévu pour fin 2015

➔ Etude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables

- Objectif de l'étude : élaborer une stratégie en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine paysager minier
- Etude en cours (fin prévue pour juillet 2015)

Démarche de classement au titre des Sites (loi 1930) de la Chaîne des terrils

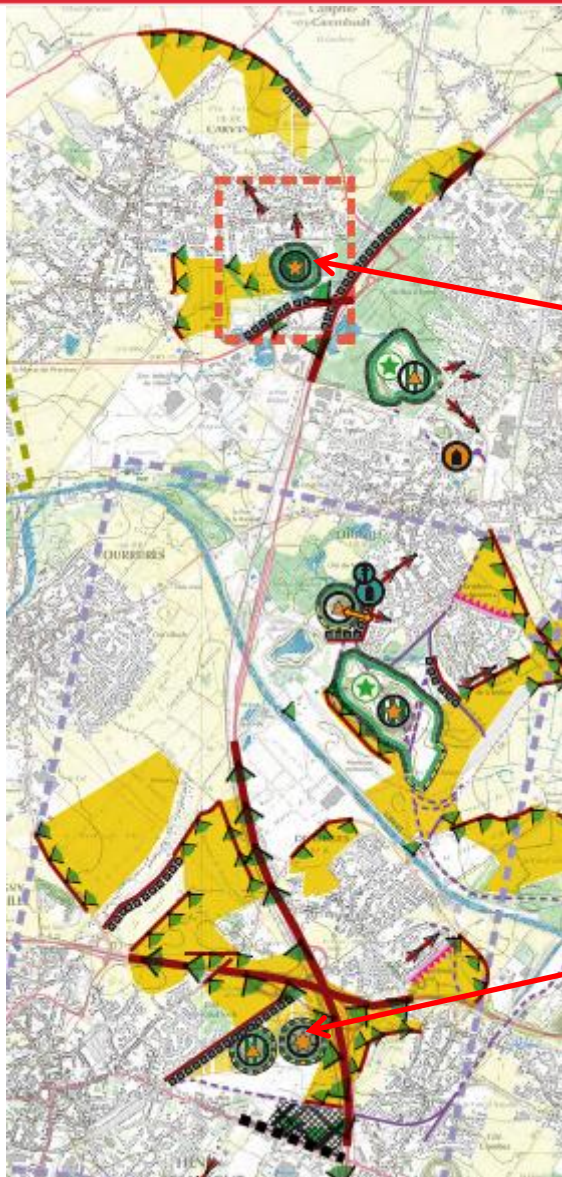
Les terrils du Nord-Pas de Calais ont une valeur universelle hautement symbolique. Ils se répartissent de façon chronologique d'est en ouest. Ils possèdent un modelé variable en fonction des techniques de mise à terrils et des conditions géographiques locales (terres humides ou fertiles).



78 terrils proposés au classement
dont le terril n° 87 (Ste-Henriette)

Etude pour la qualification et la protection des paysages miniers remarquables

Un paysage marqué par la présence des infrastructures



éléments identitaires « signaux »,
marqueurs paysagers



*Terril n° 107
Tour de l'Horloge
Carvin*



cônes de vues sur les éléments identitaires
(depuis les axes de transport) **à préserver**



espaces ouverts, « parvis » offrant des
vues dégagées sur les éléments identitaires
à préserver



*Terrils n° 87 et 92
Ste-Henriette
Dourges*

Enjeux de gestion du Bien inscrit

- Garantir, collectivement, sur le long terme la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du Bien
- Conjuguer intégrité et authenticité avec évolutivité
- Faire du patrimoine un levier au service de la qualité urbaine, architecturale et paysagère
- Contribuer à améliorer l'image et l'attractivité du Bassin minier en lien, notamment, avec le développement de la Destination touristique « Bassin minier, Patrimoine mondial »

**LA PERENNITE DE L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL
EST UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE**